



# INSTALLATION SEPTIQUE

## Demande de permis

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### Propriété visée par la demande




Numéro de Lot(s)

### Identification du demandeur









poste

poste

### Identification du propriétaire

**\* Même que le demandeur**

Oui  Non

*Si vous faites la demande pour et au nom du propriétaire. Vous devez fournir une procuration signée du propriétaire au moment de la prise de possession du permis. Vous pouvez obtenir le formulaire de procuration sur le site Internet de la Municipalité dans la section permis.*









poste

poste

## Identification de l'entrepreneur

* Nom de l'entrepreneur		Numéro au RBQ
Nom du responsable		
Numéro civique	Nom de rue	
* Ville	Province	Code postal
Téléphone 1	poste	Adresse courriel

## Échéancier et coûts des travaux

* Date prévue de début des travaux	* Valeur estimée des coûts des travaux
* Date prévue de fin des travaux	

## Documents et renseignement requis

* Nombre de chambres à coucher
--------------------------------

Une étude de caractérisation du site du terrain naturel réalisé par un professionnel reconnu (ex : ingénieur, géologue, etc.) et comprenant au minimum :

- La topographie du site et la pente du terrain récepteur;
- Le niveau de perméabilité du sol et la méthodologie pour l'établir;
- Le niveau du roc, des eaux souterraines et de couche perméable du sol ou peu perméable;
- Un plan de localisation à l'échelle comprenant la localisation prévue des dispositifs à installer, incluant leur niveau d'implantation.

## Tarification

*Les frais liés à l'obtention du permis ou certificat sont payables lors de la prise de possession dudit permis ou certificat et sont payables en argent comptant ou par chèque.*

Permis d'installation septique	25 \$
--------------------------------	-------

## Règlementation sur les installations septiques

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur les règlements visant les installations septiques, nous vous invitons à consulter les règlements provinciaux à cet effet :

- Règlement sur l'évaluation des eaux usées des résidences isolées Q.2, r-22 (Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques) MDDELCC
- Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q. c. Q-2

## Confirmation

En cochant la case ci-dessous, vous vous engagez à

- remettre **un certificat de conformité** des travaux, signé par l'ingénieur ou le technologue affecté à votre dossier dans les **30 jours** suivant la fin des travaux.
- remettre à la fin des travaux, une copie du contrat d'entretien qui vous lie **en tout temps avec le fabricant**.
- ce que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes soient à tous les égards vrais, exacts et complets.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci. N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de constructions sans l'obtention d'un permis.

\* J'accepte

Signature

Date

Nom en lettres moulées